



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROGRAMME NATIONAL DE RÉFORME

2024



AVRIL 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
RÉPONSE AUX DÉFIS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX MAJEURS	13
Axe n° 1 : Atteindre le plein emploi	15
Axe n° 2 : Réindustrialiser le pays en renforçant la compétitivité, l'innovation et la R&D	19
Axe n° 3 : Renforcer et investir dans l'éducation	23
Axe n° 4 : Accélérer la transition écologique et énergétique	27
Axe n° 5 : Bâtir une France souveraine et résiliente	31

INTRODUCTION

Dans un environnement macroéconomique international marqué par la persistance des incertitudes et de fortes tensions géopolitiques, la stratégie de réformes et de politique économique menée par le Gouvernement s'inscrit dans la continuité des réformes réalisées depuis 2017. Elle vise à renforcer la résilience, la souveraineté et la croissance de notre économie. Atteindre le plein emploi, restaurer la vitalité de notre tissu industriel, investir dans l'éducation, accélérer la transition écologique et énergétique ainsi que poursuivre l'assainissement de nos finances publiques, soutenir la résilience de notre système de santé et accroître notre défense nationale constituent ainsi les grandes priorités du Gouvernement.

L'économie française a montré sa résilience en 2023. La croissance a été de 0,9 %, grâce à un investissement des entreprises toujours dynamique, une hausse de la consommation des ménages ainsi qu'une hausse des exportations françaises malgré un environnement international peu favorable.

L'inflation a été maîtrisée. Elle est passée de +5,7 % en glissement annuel en mars 2023 à +2,3 % en mars 2024, son plus bas niveau depuis septembre 2021. La France est le grand pays européen où la hausse des prix en cumul depuis 2019 a été la plus modérée, ce qui montre l'efficacité des mesures prises par le Gouvernement. Le pouvoir d'achat des ménages a ainsi été préservé : il a progressé de +0,8 % sur l'ensemble de l'année 2023.

Le taux de chômage est stable et reste proche de son plus bas niveau depuis 40 ans. Il s'établit à 7,5 % de la population active au quatrième trimestre 2023, toujours inférieur de 0,7 pt à son niveau de fin 2019 tandis que le taux d'emploi a progressé de 1,6 pt sur la même période. En quatre ans, l'économie française a créé près de 1,3 million d'emplois salariés.

Le solde commercial s'est nettement amélioré en 2023. Il a atteint -100 Md€ en 2023 selon les données des Douanes, contre -162,7 Md€ en 2022. Ce redressement reflète dans une large mesure la forte réduction de la facture énergétique (-47 Md€) qui se traduit par un recul des importations de biens en valeur (-7,1 % par rapport à 2022), ainsi qu'une hausse des exportations, en particulier dans les secteurs de l'aéronautique et du textile. Les services, et en particulier les services de voyage et financiers, demeurent quant à eux particulièrement dynamiques en 2023.

L'attractivité du territoire national continue de progresser. Selon Business France, 1 850 décisions d'investissements étrangers ont été recensées en 2023, soit une progression de 5 % par rapport à 2022. Ce dynamisme a permis de créer ou de maintenir plus de 59 000 emplois en France et illustre l'efficacité des mesures mises en œuvre pour soutenir la réindustrialisation et la relocalisation d'activités à haute valeur ajoutée sur le territoire national.

La croissance devrait atteindre 1,0 % en 2024. La poursuite du reflux de l'inflation soutiendra le pouvoir d'achat des ménages, favorisant une accélération de la consommation. L'activité sera également soutenue par la décrue du taux d'épargne, qui se situe encore à un niveau élevé par rapport à sa moyenne historique et la poursuite du rattrapage de nos performances à l'exportation, notamment dans le secteur aéronautique.

*
**

Des vulnérabilités persistent néanmoins et la Commission européenne identifie dans son rapport pays deux principaux déséquilibres macroéconomiques : une compétitivité à renforcer, même si celle-ci s'est déjà améliorée et devrait continuer à le faire sous l'effet des réformes passées et en cours, et une dette publique et privée encore trop élevée, sans toutefois poser de risques à ce stade.

Malgré la hausse de l'inflation en 2022 et 2023 qui a pesé sur les coûts de production, l'économie française demeure compétitive. La France demeure le 5^e exportateur mondial de biens et services et le nombre d'exportateurs français continue de progresser sur les douze derniers mois, avec 146 200 entreprises au 3^e trimestre 2023 (dont 80 % avec moins de 20 salariés). Cette résilience en dépit de la crise sanitaire puis énergétique est le reflet des efforts menés ces dernières années par le Gouvernement : mesures d'allègement du coût du travail via le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et sa transformation en allègement pérenne de cotisations sociales, renforcement des allègements généraux au niveau des bas salaires, poursuite de la baisse de l'impôt sur les sociétés ainsi que des impôts de production. Au total, les prélèvements obligatoires ont ainsi été réduits de 50 Md€ entre 2017 et 2022, dont la moitié en faveur des entreprises. Par ailleurs, la France continue de soutenir l'innovation, déterminant fondamental de la productivité et de la compétitivité hors-prix à plus long terme. La France se situe au 11^e rang du Global Innovation Index 2023, ce qui la situe parmi les pays les plus innovants. Elle demeure un « innovateur fort » d'après l'European Innovation Scoreboard 2023, notamment grâce au soutien public à la R&D à travers notamment une fiscalité avantageuse (en particulier le crédit d'impôt recherche – CIR) et les investissements du plan France 2030 dans les filières d'avenir. Les réformes présentées dans le cadre du programme national de réforme 2024 contribueront à amplifier encore cette dynamique.

Si le niveau de la dette publique demeure élevé, celle-ci apparaît maîtrisée et le Gouvernement s'est fixé un objectif clair, ambitieux mais crédible d'assainissement des finances publiques. La dette publique (110,6 % du PIB) a diminué en 2023 mais le déficit (-5,5 %) a progressé, compte tenu d'un environnement macroéconomique défavorable et d'une nécessité de continuer à soutenir les ménages et les entreprises face aux tensions inflationnistes. Pour y répondre, le Gouvernement a pris des mesures ambitieuses pour maîtriser les dépenses publiques. La sortie effective de la quasi-totalité des mesures d'urgence, l'institutionnalisation d'une revue annuelle des dépenses pour tous les secteurs et toutes les administrations, adossée à un ambitieux objectif d'économies dont certaines déjà actées pour 2024 à l'occasion d'un décret d'annulation d'un montant inédit de 10 Md€, ainsi que la poursuite des réformes en faveur de l'emploi et de l'activité, vont dans ce sens. La trajectoire prévue pour les finances publiques et présentée dans le Programme de stabilité prévoit une consolidation budgétaire graduelle permettant un retour en dessous de 3 % de déficit public en 2027 et une baisse du ratio d'endettement, grâce à des efforts de maîtrise de la dépense publique portant sur l'ensemble des champs de la dépense.

Le niveau de la dette privée ne présente pas non plus de risque de soutenabilité et les conditions financières pour les ménages et les entreprises demeurent satisfaisantes. La dette nette des sociétés non financières a poursuivi sa décrue en 2023 pour atteindre 39 % du PIB au troisième trimestre 2023, soit -3 pts par rapport au pic du troisième trimestre 2020. Les risques de liquidité sont contenus à ce stade, la hausse de la dette brute s'étant accompagnée d'une hausse des coussins de liquidités des entreprises. Si la dynamique de crédit aux entreprises a ralenti en 2023, elle demeure toutefois globalement bien orientée compte tenu du contexte de hausse des taux d'intérêt et de la baisse de la disponibilité des crédits bancaires. Par ailleurs, les fondamentaux financiers des entreprises demeurent solides comme en témoigne la tendance à la hausse du taux d'investissement des entreprises post-crise sanitaire : celui-ci s'établissait à 25,7 % en moyenne sur les trois premiers trimestres de 2023 contre 23,4 % en moyenne entre 2014 et 2018. Par ailleurs, la situation financière des ménages, et en particulier leur endettement, a été peu affectée par la hausse des taux, les prêts immobiliers octroyés aux ménages étant à taux fixes, à maturités longues et en large partie accordés avec cautionnement, ce qui accentue leur solvabilité. Par ailleurs, le resserrement monétaire s'est transmis efficacement au marché du crédit, via une baisse de la demande de crédit des ménages. La

solvabilité des ménages est également renforcée par les règles fixées par le Haut conseil de stabilité financière. En outre, les banques françaises affichent des positions de solvabilité et de liquidité robustes.

Les défis auxquels est confrontée l'économie française et la nécessité de conjuguer maîtrise des finances publiques et soutien à la croissance potentielle plaident pour la poursuite d'une stratégie de réformes et d'investissements ambitieuse et cohérente.

*
**

Dans cette perspective, la France présente un programme national de réforme (PNR) articulé autour de cinq grandes priorités structurantes pour l'économie française : l'atteinte du plein emploi, la réindustrialisation et le renforcement de notre compétitivité, l'investissement dans l'éducation, la planification et l'accélération de la transition écologique et énergétique, ainsi que la souveraineté et la résilience de notre économie. Ces mesures couvrent ainsi un champ large des politiques publiques et forment une stratégie cohérente et ambitieuse de transformation de l'économie française conjuguant sérieux budgétaire, efforts structurels pour renforcer notre potentiel de croissance et réponse aux défis et enjeux économiques prioritaires des prochaines années.

- **Le Gouvernement poursuit tout d'abord son action en faveur de l'atteinte du plein emploi.** Dans un monde en profonde mutation, il est impératif de favoriser l'insertion et l'accompagnement des chômeurs, de renforcer les incitations au retour à l'emploi et au développement des compétences via la formation professionnelle continue. Il s'agit également de renforcer les qualifications des jeunes par la réforme du lycée professionnel, et par la politique en faveur de l'apprentissage.
- **Deuxièmement, l'agenda de réformes vise à restaurer la vitalité de notre tissu industriel en renforçant notre compétitivité et l'innovation.** Il s'agit de poursuivre et d'amplifier le mouvement de réindustrialisation déjà amorcé tant en apportant un soutien financier à l'innovation et la R&D publiques et privées, qu'en simplifiant davantage l'environnement réglementaire pour faire émerger en France l'industrie verte de demain.
- **Le troisième axe du PNR témoigne de la volonté du Gouvernement d'investir massivement dans l'éducation pour renforcer le capital humain.** La refondation de notre système scolaire passe par davantage de place accordée aux initiatives pédagogiques innovantes, mais également par un soutien accru aux enseignants, que ce soit dans leur formation initiale et continue ou à travers leur rémunération. Le Gouvernement poursuit également sa lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge avec la poursuite du dédoublement des classes de grande section de maternelle en REP et REP+.
- **L'accélération de la transition écologique et énergétique constitue la quatrième priorité pour garantir l'atteinte de nos objectifs de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre.** L'innovation, le développement des énergies décarbonées, le renforcement de l'efficacité énergétique ou encore la sobriété sont autant de leviers qui doivent être pensés et articulés ensemble. L'objectif est de positionner la France en tant que leader de la transition écologique, qui est à la fois une nécessité et une opportunité pour la transformation de notre économie.
- **Enfin, le Gouvernement continue d'agir en faveur du renforcement de la souveraineté et de la résilience de la France.** Celles-ci reposent d'abord sur la maîtrise de la dépense publique et des efforts pour garantir la soutenabilité de nos finances publiques à travers une consolidation ambitieuse, progressive et ciblée, mais aussi une dépense publique plus efficiente. Par ailleurs, la crise sanitaire a souligné l'impératif de poursuivre la transformation de notre système de santé pour en améliorer la qualité, l'efficacité et l'accessibilité. Enfin, la montée des tensions géopolitiques internationales et plus particulièrement l'invasion russe de l'Ukraine imposent de bâtir une défense française et européenne forte et indépendante pour préserver notre souveraineté.

En parallèle, le plan national de relance et résilience (PNRR) de la France poursuit sa mise en œuvre efficace. À mi-parcours du déploiement du plan de relance européen qui s'achèvera en 2026, la France a reçu près de 60 % des subventions demandées, soit plus de 23 Md€ sur les 40 Md€ attendus, notamment à la suite d'un versement de plus de 10 Md€ fin 2023 au titre de la deuxième demande de paiement du PNRR. La France a présenté sa troisième demande de paiement dans le cadre du PNRR à la Commission européenne le 16 janvier 2024 en vue d'un versement de 7,5 Md€ de subventions en 2024. Le déploiement rapide du PNRR de la France témoigne à la fois de la réalisation d'investissements clefs, tels que la signature de 852 200 contrats d'apprentissages en 2023 ou l'ouverture de plus de 1 600 points de recharge électrique sur les routes françaises, et illustre également la poursuite de l'agenda ambitieux de réformes porté par le président de la République et le Gouvernement, notamment via l'entrée en vigueur de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ou de la loi d'accélération des énergies renouvelables.

Le programme national de réforme présenté ici inclut ainsi un engagement renouvelé sur des mesures clés déployées dans le cadre du PNRR et s'articule pleinement avec le Programme de stabilité.

*
**

Le programme national de réforme 2024 répond aux priorités de l'Union européenne et aux recommandations-pays pour la France.

L'agenda de réforme du Gouvernement a été pensé en conformité avec et pour favoriser les objectifs du Pacte vert pour l'Europe. Outre les réformes et investissements prévus au titre de l'accélération de son déploiement, la transition écologique est pleinement intégrée à l'objectif de réindustrialisation et de renforcement de la compétitivité, non comme une simple contrainte mais comme une opportunité. De même, les mesures destinées à atteindre le plein emploi ou à renforcer l'éducation permettront également de développer les compétences essentielles à la transition écologique. La France prend ainsi pleinement sa part dans les efforts nécessaires pour tendre vers la neutralité climatique d'ici 2050.

Les réformes du PNR contribuent également à la déclinaison des principes du Socle européen des droits sociaux, y compris les objectifs en matière d'emploi, de compétences et de réduction de la pauvreté. En lien avec les partenaires sociaux, les réformes du marché du travail et de l'éducation mais aussi l'amélioration de l'efficacité et de l'accessibilité du système de santé seront de puissants vecteurs en faveur de l'égalité des chances, de l'inclusion, du développement de conditions de travail équitables et de renforcement de la protection sociale, conformément à la tradition républicaine française et à la voix que porte la France en faveur de l'Europe sociale et de l'Union de la santé.

La France a par ailleurs déjà beaucoup investi dans le numérique — tant en termes de connectivité, de compétences numériques, que de développement des entreprises et des services publics numériques —, et est bien positionnée pour répondre aux objectifs de la décennie numérique à horizon 2030. Les réformes incluses dans le PNR accroissent encore les efforts entrepris. Il s'agit de consolider les acquis et de faire des nouvelles technologies de l'information et de la communication un vecteur de compétitivité. C'est également un déterminant essentiel de notre souveraineté.

Enfin, la France renforce ses investissements dans la défense conformément aux ambitions fixées par la Boussole stratégique pour la sécurité et la défense. Grâce à la loi de programmation militaire, elle jouera toujours un rôle décisif pour promouvoir une Union qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales.

RÉPONSE AUX DÉFIS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX MAJEURS

AXE N° 1 : ATTEINDRE LE PLEIN EMPLOI

Le Gouvernement est déterminé à poursuivre les efforts engagés depuis 2017 pour augmenter l'emploi et réduire le chômage. L'emploi est un déterminant fondamental d'une croissance durable et inclusive en créant de la richesse pour tous. C'est aussi un facteur clef de la maîtrise de la dépense publique à travers la réduction des dépenses directes et indirectes liées à l'assurance chômage et aux prestations sociales, ainsi que l'augmentation des recettes. **Pour toutes ces raisons, l'objectif est d'atteindre le plein emploi à horizon 2027.**

*
**

Depuis 2017, le Gouvernement a mis en place des réformes ambitieuses pour renforcer l'activité et permettre un retour durable vers l'emploi. Les ordonnances travail et les réformes de l'assurance chômage ont permis de fluidifier le fonctionnement du marché du travail et de renforcer les incitations au retour à l'emploi. La réforme de la formation professionnelle, le développement de l'apprentissage, et l'investissement massif dans les compétences ont amélioré l'employabilité des actifs, facilité leur insertion ou leur reconversion, améliorant l'appariement entre l'offre et la demande de travail. La transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en allègement pérenne de cotisations sociales et le renforcement des allègements généraux au niveau des bas salaires ont également réduit le coût du travail, facilitant l'embauche de nouveaux salariés.

L'ensemble de ces réformes s'est directement traduit en une baisse significative et inédite du taux de chômage, qui atteint 7,5 % au quatrième trimestre 2023, proche de son plus bas niveau depuis 1982 et nettement en-dessous de son pic de mi-2015 (- 3,0 pts, cf. graphique n°1). Après deux années records de créations d'emplois salariés (+ 815 000 en 2021 et + 390 000 en 2022), les créations d'emplois salariés sont restées dynamiques au cours de l'année 2023 (+150 000 en 2023). En fin d'année 2023, l'emploi salarié dépasse de 5,0 % son niveau de fin 2019, soit près de 1,3 million d'emplois supplémentaires. Les résultats sont particulièrement positifs pour les jeunes : le taux d'emploi des 15-24 ans fin 2023 est près de 6 points au-dessus de son niveau d'avant-crise.

Graphique n°1 : Taux de chômage au sens du BIT, en France (hors Mayotte)

Source : Insee, enquête Emploi

Le déploiement de l'apprentissage poursuit également son accélération. Avec 852 200 contrats d'apprentissage signés et démarrés en 2023 et une hausse de près de 2 % des contrats en décembre 2023 par rapport à fin décembre 2022 (après +14 % entre 2021 et 2022), la France a dépassé le million de jeunes en apprentissage. Le nombre de nouveaux contrats dans le secteur privé a été multiplié par 2,9 entre 2017 et 2023, illustrant l'efficacité de la promotion de l'apprentissage comme une voie d'insertion professionnelle.

*
**

Ces bons résultats invitent à poursuivre les efforts, et parvenir au plein emploi nécessite de répondre à plusieurs enjeux persistants sur le marché du travail.

Tout d'abord, les incitations au retour à l'emploi et l'insertion des jeunes comme des seniors sur le marché du travail restent perfectibles. En particulier, le taux d'emploi des seniors¹ – soit les personnes âgées de 55 à 64 ans – est inférieur en France à celui de la moyenne de l'Union européenne au quatrième trimestre 2023 (58,8 % contre 64,3 %). Il est également nettement inférieur au taux d'emploi des personnes âgées de 25 à 49 ans (82,3 % au quatrième trimestre 2023). Si le taux d'emploi des seniors a augmenté de 11,3 pts en dix ans (47,5 % au 1^{er} trimestre 2014), notamment grâce aux réformes des retraites successives, des marges de progression substantielles persistent pour augmenter encore le taux d'emploi, et ainsi soutenir notre potentiel d'activité. Le taux de chômage des jeunes reste également élevé en France et nettement supérieur à celui du reste de la population. S'il s'est sensiblement réduit depuis 2017, il atteint 17,5 % de la population active au quatrième trimestre 2023 chez les 15-24 ans selon l'INSEE, taux qui reste supérieur à la moyenne de l'Union européenne (14,5 % au troisième trimestre 2023).

1 - Sonia Makhzoum, « [Les seniors sur le marché du travail en 2022 : un taux d'emploi toujours en hausse mais qui reste en deçà de la moyenne européenne](#) », Dares Résultats n° 47, 6 septembre 2023.

Ensuite, l'individualisation de l'accompagnement des demandeurs d'emplois, notamment ceux les plus éloignés du marché du travail, doit être améliorée. Elle est essentielle pour s'adapter à leurs besoins spécifiques, que ce soit en termes d'orientation, de formation ou de prise en compte des freins périphériques à l'emploi, pour faciliter un appariement rapide et optimal entre l'offre et la demande de travail. Le nombre de chômeurs de longue durée avait par exemple pratiquement doublé à partir de la fin des années 2000, passant d'environ 500 000 à la fin de l'année 2008 à un pic de près d'un million en 2016. Les réformes du marché du travail conduites depuis 2017 ont contribué à résorber ce pic, tout comme le plan « Tensions de recrutement » déployé en 2021-2022. Fin 2023, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée était au plus bas depuis 2013, avec une baisse de 26 % en deux ans. Toutefois, un peu plus de 500 000 personnes étaient encore au chômage de longue durée fin 2023, soit environ un quart des chômeurs selon l'INSEE. 11,5 % des chômeurs étaient des chômeurs de très longue durée, c'est-à-dire sans emploi depuis plus de deux ans.

Enfin, l'investissement dans les compétences doit être encore renforcé notamment au regard des futurs besoins pour la double transition écologique et numérique. La formation initiale et continue des actifs doit être davantage axée sur les besoins effectifs et prospectifs du marché du travail.

*
**

Dès lors, la stratégie du Gouvernement prévoit de répondre à ces trois enjeux pour transformer durablement le marché du travail et atteindre durablement le plein-emploi.

En premier lieu, le Gouvernement a considérablement renforcé ces dernières années les incitations au retour à l'emploi avec les réformes de l'assurance chômage (2019 et février 2023) qui ont notamment mieux aligné les conditions d'assurance et de cotisations avec la situation effective sur le marché du travail (contracyclicité, dégressivité pour les hauts revenus, bonus-malus sur les contrats courts). **La réforme des retraites entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023 va également contribuer à renforcer le taux d'emploi des seniors** via un allongement de la durée d'activité qui tient compte de l'augmentation de l'espérance de vie. Elle favorisera la pérennité financière du système de retraite par répartition, tout en prêtant une attention particulière aux carrières longues et à la pénibilité de certains emplois. Les premiers effets de ces réformes, récemment entrées en vigueur, sont déjà perceptibles et continueront à monter en charge au cours des années à venir.

En deuxième lieu, le Gouvernement améliore l'accompagnement de l'insertion des personnes les plus éloignées de l'emploi. Il s'agit de lutter contre les trappes à inactivité et d'améliorer l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail à l'image des chômeurs de longue durée, des seniors, et des jeunes sans qualifications ni diplômes. À ce titre, la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi vient réformer en profondeur le service public de l'emploi à travers la transformation de Pôle Emploi en France Travail, la construction d'un « Réseau pour l'emploi » et l'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA, qui seront progressivement inscrits automatiquement à France Travail. Intégrant une logique de droits et de devoirs, cette réforme permettra d'améliorer l'efficacité de l'accompagnement proposé par le service public de l'emploi.

En troisième lieu, le Gouvernement poursuit son investissement massif dans les compétences, dans la continuité de la création de l'établissement public France Compétences et du plan d'investissement dans les compétences (PIC). Il s'agit d'accompagner et de sécuriser les parcours, de garantir un socle de compétences de base et de répondre aux besoins des entreprises en termes de main d'œuvre qualifiée. Le Gouvernement poursuit donc résolument son soutien à l'apprentissage pour renforcer l'insertion professionnelle des jeunes, la réforme du lycée professionnel en lien avec les régions pour en accroître encore la pertinence sur le marché du travail, de même que le déploiement du volet « Formation » du plan France 2030 qui se concentre en particulier sur les besoins de la double transition numérique et écologique.

La mise en œuvre de ces mesures permettra de soutenir durablement la croissance potentielle à travers un marché du travail plus robuste. Cette stratégie répond pleinement aux recommandations-pays pour la France et témoigne de l'engagement de la France vis-à-vis des principes du socle européen des droits sociaux. L'augmentation du taux d'emploi et la réduction des tensions de recrutement favoriseront l'insertion par l'activité — déterminant fondamental de lutte contre la précarité et l'exclusion.

AXE N° 2 : RÉINDUSTRIALISER LE PAYS EN RENFORÇANT LA COMPÉTITIVITÉ, L'INNOVATION ET LA R&D

La France a connu pendant plusieurs décennies une sous-performance de son industrie. La valeur ajoutée de l'industrie a augmenté moins rapidement que le PIB depuis 1990 et 2,5 millions d'emplois industriels ont été détruits ces cinquante dernières années. En parallèle, la crise sanitaire puis la crise énergétique liée à la guerre d'agression russe en Ukraine ont mis en exergue l'existence de vulnérabilités stratégiques qui invitent à accroître la résilience de notre économie. Enfin, l'industrie est une composante essentielle de l'innovation et du progrès technique, favorisant la productivité de notre économie.

*
**

En réponse à ces constats, le Gouvernement a mis en place une politique de réindustrialisation ambitieuse depuis 2017.

Elle s'est tout d'abord articulée autour de mesures destinées à redresser notre compétitivité. Celle-ci s'était dégradée depuis la fin des années 1990, en particulier par rapport à nos principaux partenaires commerciaux. Dès 2019, le Gouvernement a transformé le CICE en allègement pérenne de cotisations sociales et renforcé les allègements généraux sur les bas salaires. Alors que le taux de l'impôt sur les sociétés était l'un des plus élevés de l'Union européenne, il a été progressivement diminué, passant de 33,3 % en 2017 à 25 % en 2022, pour tendre vers la moyenne européenne. De même, les impôts de production, dont le niveau élevé était une spécificité française² et nuisait à la compétitivité des entreprises, ont été baissés à partir de 2021 à l'image de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

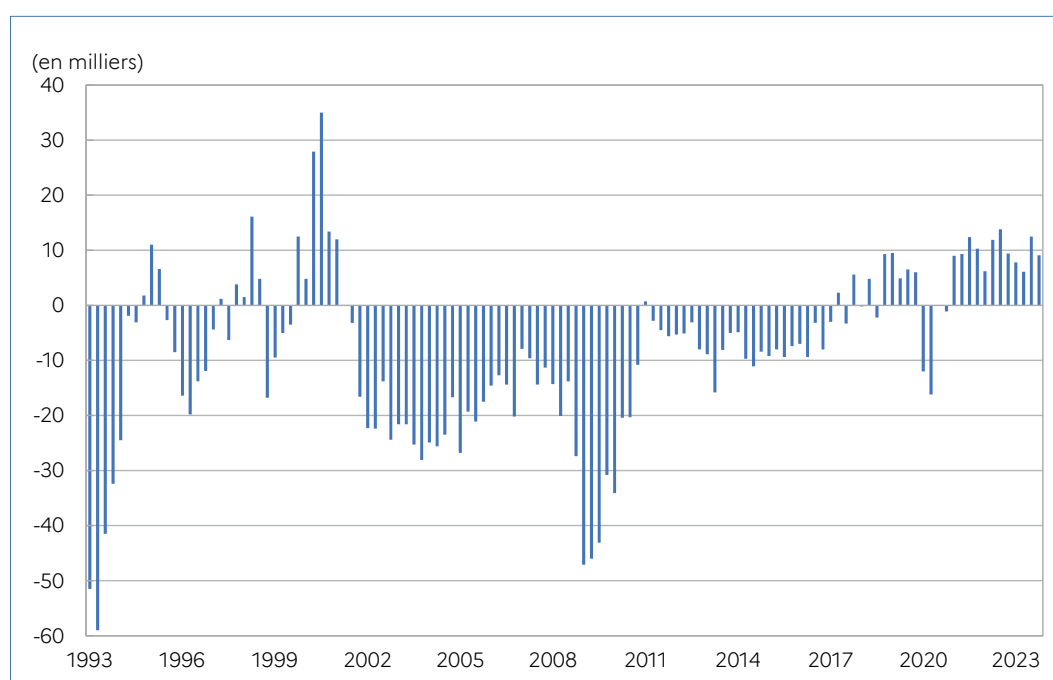
Au-delà de ces mesures qui ont contribué à la baisse du coût du travail et de la fiscalité, l'environnement des affaires a été profondément simplifié et amélioré. Les lois PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) et ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique), promulguées respectivement en 2019 et en 2020, ont facilité et accéléré les procédures administratives.

2 - En 2022, les impôts sur la production payés par les sociétés représentaient 3,3 % du PIB en France alors que la moyenne était de 1,5 % pour la zone euro et 1,7 % pour l'Union européenne et qu'ils représentaient seulement 0,7 % du PIB en Allemagne.

Les entreprises françaises ont également bénéficié ces dernières années d'importants investissements dans la modernisation de notre appareil productif, notamment à travers les plans France Relance, France Très Haut débit, Territoires d'industrie, le plan hydrogène ou encore les soutiens à la recherche partenariale et au transfert technologique dans le cadre de la loi de programmation de la recherche. Lancée en décembre 2020, cette dernière prévoit un réinvestissement pour soutenir le système français de recherche, dont l'effet de levier doit permettre d'aller vers l'objectif d'un effort national de recherche atteignant 3 % du PIB à l'horizon 2030.

Ces réformes ont d'ores et déjà permis d'amorcer une dynamique nouvelle de réindustrialisation. Depuis 2017, on dénombre au total 316 annonces d'ouvertures de sites industriels nettes des fermetures, témoignant de la compétitivité accrue de notre territoire et de la capacité à attirer les investissements. Ces nouveaux sites industriels se situent sur l'ensemble du territoire français, permettant de relocaliser des activités à forte valeur ajoutée mais aussi des emplois en valorisant la main-d'œuvre locale. De même, le nombre de nouveaux emplois dans l'industrie croît de manière continue depuis début 2021 (cf. graphique n°2 ci-dessous). Fin 2023, l'emploi salarié industriel (hors intérim) dépasse de 4,1 % son niveau de fin 2016 (soit +129 000 emplois), après une chute de -7,4 % entre fin 2009 et fin 2016 (soit -253 000 emplois), ce qui illustre la réindustrialisation progressive de l'économie française.

Graphique n°2 : Glissement trimestriel de l'emploi salarié industriel depuis 1993



Source : Insee

*
**

Les défis restent toutefois nombreux pour consolider ces résultats dans la durée et poursuivre la réindustrialisation de notre économie. Il s'agit de renforcer dans le temps long l'innovation, le progrès technique, les compétences et la productivité. Les investissements et réformes du Gouvernement permettront d'accompagner ce mouvement en ciblant les secteurs d'avenir à fort effet d'entraînement.

La France entend d'abord renforcer ses investissements en R&D, qui demeurent en-deçà des pays les plus avancés de l'OCDE, notamment à travers le plan d'investissement France 2030. Rattraper ce retard est essentiel pour renforcer l'innovation de notre économie et accroître notre compétitivité. Doté de 54 Md€, France 2030 constitue une politique industrielle de transformation de l'économie par l'innovation. Elle est structurée autour de deux objectifs : consacrer 50 % des dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50 % à des acteurs émergents, porteurs d'innovation et à très fort potentiel de croissance. La poursuite du plan France 2030 et de la loi de programmation de la recherche 2021-2030 renforcera l'attractivité de nos territoires et favorisera les gains de productivité et l'innovation, tout en améliorant l'indépendance stratégique de la France et en accompagnant les transitions écologiques et numériques. Cette poursuite s'inscrit également dans les objectifs de l'Espace européen de la recherche qui vise à allouer 3 % du PIB à la R&D.

La loi « industrie verte » d'octobre 2023 permettra d'améliorer encore l'environnement réglementaire pour favoriser la réindustrialisation et la compétitivité de l'économie française. La loi vise en effet à accélérer la réindustrialisation du pays, accompagner l'industrie dans la décarbonation, tout en faisant de la France le leader de l'industrie verte en Europe. Des mesures incitatives sont également prévues comme le crédit d'impôt au titre des investissements en faveur de l'industrie verte (C3IV), qui facilite le financement privé de la transition. Après cinq décennies de délocalisations, la « réindustrialisation verte » est autant une opportunité, source de création d'emplois locaux qui pourront revitaliser certains bassins de vie en attirant des activités économiques à haute valeur ajoutée, qu'une nécessité. C'est en effet aussi un instrument pour réduire drastiquement nos émissions, l'industrie représentant 17 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre françaises en 2022, conformément aux objectifs du Pacte vert pour l'Europe.

Enfin, la poursuite de l'amélioration de notre compétitivité reste primordiale face à la concurrence internationale. La baisse de la CVAE témoigne de l'engagement du Gouvernement à réduire les impôts distorsifs, pesant sur l'investissement et freinant l'accumulation de capital des entreprises devant fréquemment renouveler leur appareil productif.

AXE N° 3 : RENFORCER ET INVESTIR DANS L'ÉDUCATION

L'éducation est au cœur de la promesse républicaine d'émancipation et d'égalité des chances. C'est également la pierre angulaire d'une croissance durable et inclusive, en tant que déterminant fondamental de la formation du capital humain, de l'innovation et des gains de productivité futurs.

*
**

Les performances scolaires des élèves se sont dégradées ces dernières années dans de nombreux pays incluant la France, dans les dernières enquêtes TIMSS et PISA. En revanche, le score moyen de la France à la dernière enquête PIRLS enregistre une stabilité, là où la majorité des pays de l'Union européenne affichent une baisse statistiquement significative. L'enquête PISA 2022 met tout d'abord en évidence un décrochage général des scores lié au choc de la pandémie de Covid-19 au sein des pays de l'OCDE par rapport à l'édition précédente (2018). Si la France reste dans la moyenne des pays de l'OCDE en 2022, la dégradation des résultats est plus prononcée qu'en moyenne OCDE sur la période 2018-2022, notamment en mathématiques et en compréhension écrite, tendance à la baisse engagée dès 2003 (en mathématiques) et 2018 (en compréhension écrite). L'enquête PISA montre cependant une amélioration significative du bien-être et de l'anxiété des élèves en France, qui était un point faible historique de la France : alors que le niveau d'anxiété des élèves par rapport aux mathématiques était le plus élevé de l'OCDE en 2012, la France est dans la moyenne en 2022. Par ailleurs, la satisfaction des élèves en France se situe légèrement au-dessus de la moyenne de l'OCDE. Ces progrès pourraient contribuer à une amélioration différée des résultats. Par ailleurs, les performances en compréhension de l'écrit des élèves de l'élémentaire en 2021 sont stables en France par rapport à PIRLS 2016, et ce dans le contexte particulier lié à la pandémie mondiale de Covid-19, tandis qu'elles baissent dans la plupart des autres pays.

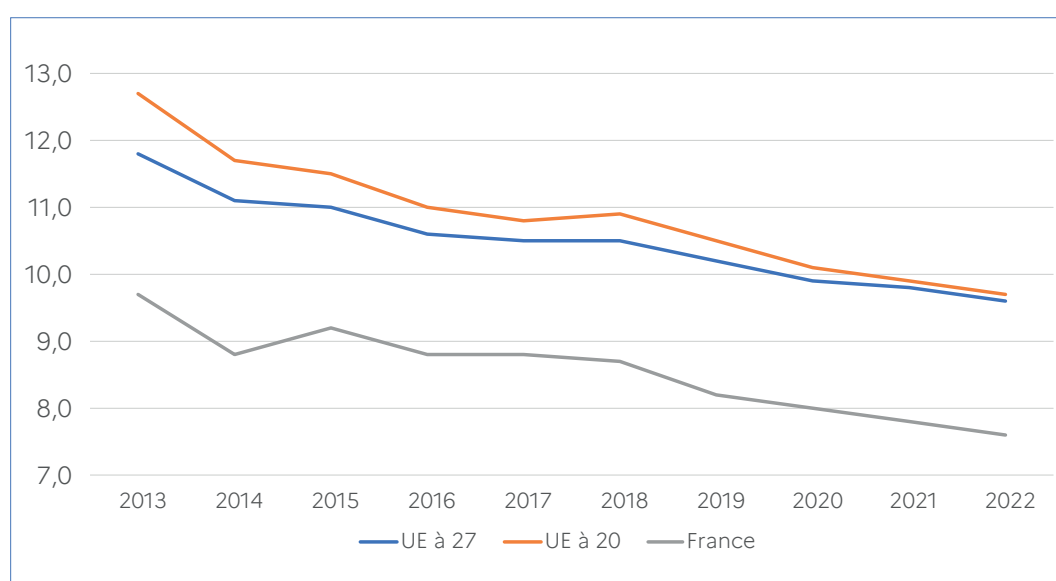
Sans attendre ces résultats, le Gouvernement a engagé depuis 2017 d'importants efforts, notamment en faveur des publics les plus fragiles. Pendant la pandémie de Covid-19, les élèves français ont tout d'abord été moins confrontés à la fermeture des établissements scolaires que leurs homologues dans l'OCDE³. Pour que l'école soit accessible à tous et ne reproduise pas les inégalités, le Gouvernement a aussi mis en place une scolarisation obligatoire de tous les enfants dès trois ans à la rentrée 2019, ce qui dépasse l'objectif fixé au niveau de l'UE à 96 % d'ici 2030. Des efforts significatifs sont également déployés pour garantir l'égalité des chances avec le succès des dispositifs d'internat d'excellence ou encore de l'éducation numérique, soutenus par les investissements du plan national de relance et de résilience (PNRR). Enfin, parce que les inégalités se renforcent également en dehors du temps

3 - En France, 36 % des élèves ont déclaré que leur établissement avait été fermé plus de trois mois à cause de la pandémie de covid-19, ce qui est moins que la moyenne des pays de l'OCDE (51 % des élèves). Enquête PISA (2022).

scolaire, le dispositif « devoirs faits » poursuit sa montée en puissance dans tous les établissements en offrant à tous les collégiens un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs.

La lutte contre le décrochage scolaire a également permis de réduire fortement celui-ci au cours des dernières années. Le droit au retour en formation pour tous les jeunes sortis du système éducatif sans diplôme ni un niveau suffisant de qualification est désormais mis en œuvre par l'éducation nationale. Le décrochage scolaire a baissé davantage en France au cours des dix dernières années que dans les autres pays européens, et est désormais passé sous la barre des 9 % (voir graphique n°3 ci-dessous), dépassant ainsi l'objectif fixé au niveau de l'UE dans le *Cadre stratégique* Éducation et Formation.

Graphique n°3 : Proportion de jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation



Source : Eurostat, *Early leavers from education and training*.

Ces efforts ont d'ores et déjà permis d'améliorer le niveau à l'école primaire. L'étude internationale PIRLS 2021 conduite dans 51 pays et publiée en mai 2023⁴ indique en particulier que les élèves de CM1 français sont les seuls d'Europe à voir leur score moyen stabilisé. Les évaluations nationales conduites à la rentrée 2022 montrent des progrès substantiels à l'entrée en 6^e depuis 2017, sous l'effet d'une hausse du niveau en éducation prioritaire.

Le Gouvernement a également fait sien l'objectif d'une meilleure orientation des élèves pour améliorer la réussite dans l'enseignement supérieur, via notamment une meilleure disponibilité de l'information sur les différentes filières, leurs débouchés et le renforcement de l'accompagnement à l'orientation au lycée. Ces efforts s'inscrivent dans la continuité de la loi « Orientation et réussite des étudiants » du 8 mars 2018 qui a permis un accès plus juste et transparent aux études supérieures avec la mise en place du dispositif Parcoursup. La plateforme contribue à favoriser une orientation mieux éclairée et accompagnée, encourage le soutien aux étudiants les plus fragiles et participe ainsi aux objectifs nationaux de réduction du taux d'échec en première année inscrits dans les politiques prioritaires du Gouvernement. De même, la création des « familles de métiers » à la rentrée 2019 en classe de seconde au lycée professionnel a permis d'améliorer la visibilité des formations pour le

4 - Enquête [PIRLS](#) (2023);

grand public, en les regroupant en 14 familles de métiers (métiers du bois, métiers de bouche, de la relation clients, etc.).

Enfin et au-delà des efforts sur l'amélioration du niveau scolaire et la baisse des inégalités, d'importants progrès ont été réalisés pour la scolarisation de tous les enfants à l'école ordinaire.

Selon les statistiques de la DEPP⁵, la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire et spécialisés est passée de 210 000 enfants environ en 2004 à 502 000 en 2021. Lors de la rentrée scolaire 2022, 436 000 élèves en situation de handicap étaient scolarisés en milieu ordinaire contre 134 000 en 2004. Le taux d'accueil en milieu ordinaire passe ainsi de 63 % en 2004 à 87 % en 2022, ce qui montre une nette progression de l'inclusivité. Le Gouvernement souhaite aujourd'hui favoriser la scolarisation de 120 000 enfants supplémentaires d'ici 2027.

*
**

Dans ce contexte, l'éducation est un pilier prioritaire de l'action du Gouvernement. Dès la rentrée 2024, des moyens supplémentaires seront consacrés tant dans le premier que dans le second degré pour améliorer la maîtrise des connaissances fondamentales. Les savoirs fondamentaux — français et mathématiques — constituent en effet la colonne vertébrale de la formation initiale des élèves, des apprentissages futurs et de la bonne maîtrise des compétences socles essentielles à la poursuite d'études supérieures.

L'attractivité du métier d'enseignant constitue un autre axe d'action afin de recruter et de fidéliser les professeurs. La revalorisation des salaires est engagée et des mesures permettant d'accélérer les carrières des enseignants ont également été mises en place afin de dynamiser l'évolution de leur rémunération. L'innovation pédagogique est également renforcée au bénéfice des élèves, notamment à travers le déploiement de méthodes numériques. Dans le cadre du Conseil national de la refondation, un fonds d'innovation pédagogique a été créé pour soutenir les initiatives des établissements ou des expérimentations comme « Marseille en grand », qui finance le développement de projets innovants. L'amélioration de la formation initiale et continue des enseignants, avec les plans « Français » et « Mathématiques » et plus largement la création des Écoles académiques de formation continue, est également l'une des priorités du Gouvernement pour garantir une éducation de qualité à tous les élèves.

Enfin, face aux bons résultats du dédoublement des classes sur les conditions d'apprentissage des élèves au CP et au CE1, le Gouvernement a choisi d'étendre la mesure aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire. Ce déploiement débuté à la rentrée 2020, s'est poursuivi depuis lors, témoin d'un investissement accru depuis 2017 dans les établissements d'éducation prioritaire, qui accueillent un élève français sur cinq. Le dédoublement des classes en éducation prioritaire permet d'optimiser les conditions d'apprentissage à travers un encadrement renforcé et un suivi personnalisé, l'objectif de bonne maîtrise des apprentissages et des savoirs fondamentaux étant l'un des principaux leviers de réduction des inégalités sociales.

Ces réformes répondent à la troisième recommandation-pays 2023 pour la France qui invite à augmenter la proportion de personnes possédant des compétences de base, adapter les ressources et les méthodes éducatives aux besoins des élèves et des écoles défavorisés afin de rendre le système d'éducation et de formation plus équitable et plus inclusif, mais aussi améliorer les conditions de travail et la formation initiale et continue des enseignants. L'investissement nécessaire à court terme sera largement compensé par les gains réalisés à plus long terme, avec une main-d'œuvre plus qualifiée, plus innovante et plus adaptée aux besoins de demain, qui permettra de répondre aux objectifs de l'espace européen de l'éducation.

5 - Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale;

AXE N° 4 :

ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

En l'absence de renforcement des efforts mondiaux de décarbonation, le réchauffement climatique pourrait atteindre +3 °C dans le monde et +4 °C en France d'ici la fin du siècle par rapport à l'ère pré-industrielle selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), avec des coûts économiques substantiels à attendre. Le réchauffement moyen des températures a d'ores et déjà atteint +1,9 °C sur la période 2013-2022 en France.

Conformément à nos engagements français et européen en faveur d'une neutralité carbone en 2050 et à l'objectif de l'UE d'une baisse de 55 % des émissions nettes de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990, il est nécessaire d'accélérer la transition écologique et énergétique. **La France déploie une stratégie ambitieuse qui englobe l'ensemble des acteurs de notre économie, producteurs et consommateurs, pour favoriser une croissance plus soutenable.** À long terme, cette transition sera bénéfique à l'économie et au bien-être par rapport à un scénario de réchauffement climatique non contenu.

*
**

La France se caractérise par une faible intensité carbone de son mix énergétique en comparaison internationale, en baisse depuis les années 1990. Les émissions nettes de GES ont par ailleurs diminué de 2,1 % par an en moyenne entre 2019 et 2022, plus rapidement qu'entre 2010 et 2019 (1,3 % par an en moyenne). Pour respecter nos objectifs climatiques, le rythme de réduction devra toutefois doubler en moyenne entre 2022 et 2030, *a fortiori* dans un contexte de dégradation des puits de carbone naturels, qui ont diminué de plus de 40 % entre 2016 et 2021⁶.

Depuis 1990, les réductions d'émissions se sont principalement concentrées dans l'industrie et la production d'énergie, alors que l'atteinte de la neutralité carbone en 2050 implique une forte baisse d'émissions dans tous les secteurs. L'industrie est ainsi le secteur économique français qui a le plus décarboné depuis 1990, grâce au progrès technique incorporé dans les investissements visant à diminuer les émissions et à améliorer les procédés de fabrication (amélioration de « l'efficacité carbone »), quand bien même la valeur ajoutée de l'industrie continuait de croître⁷.

Cette baisse des émissions découplée de notre activité économique encourage à poursuivre la transformation de nos modes de production et de consommation en faveur de la transition écologique et énergétique. D'importants moyens ont d'ores et déjà été déployés avec France Relance puis

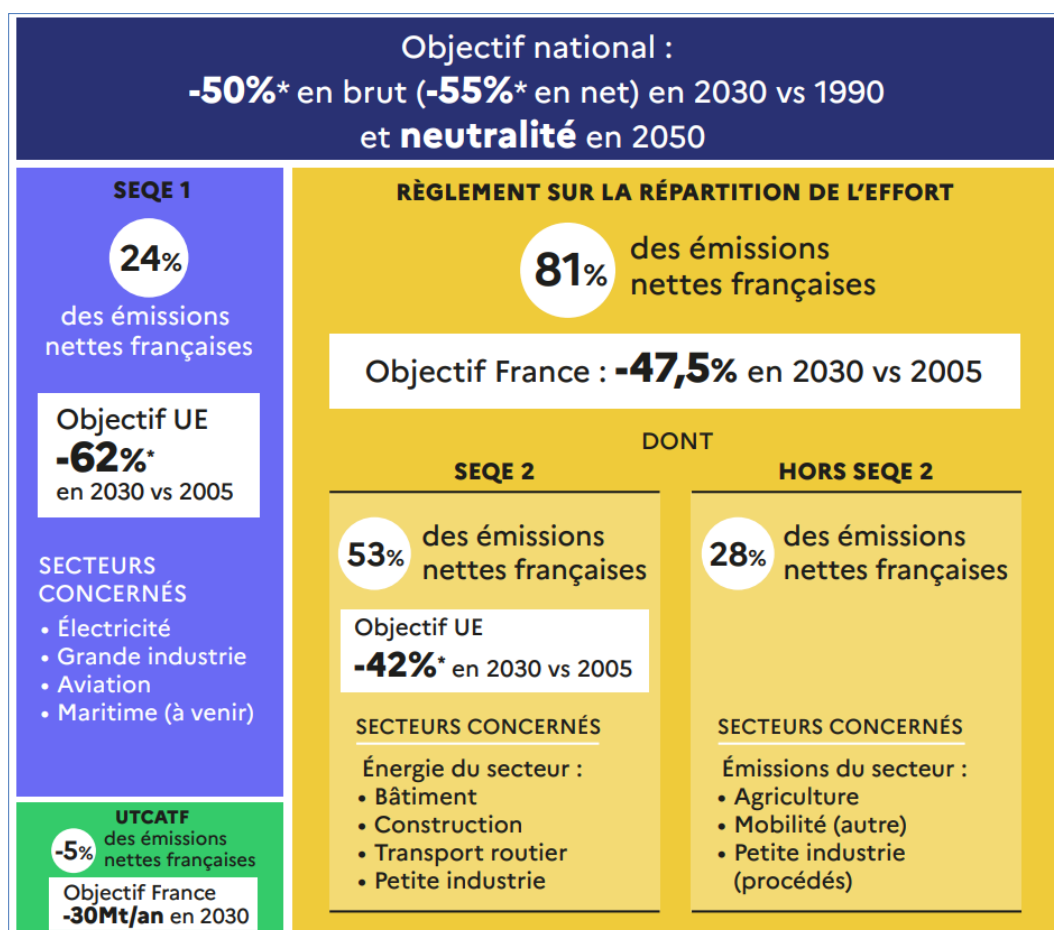
6 - Citepa, inventaire 2023 – format Secten.

7 - Bornstein A., Faquet R. (2021), « La décarbonation de l'industrie en France », Trésor-Éco n° 291, Direction générale du Trésor.

France 2030 notamment en faveur de la décarbonation de l'industrie, de la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés avec le dispositif MaPrimeRénov' ou encore du développement du ferroviaire et des mobilités décarbonées à l'image du Plan Vélo.

De nombreux textes sont également venus jeter les fondations d'une croissance plus verte, conciliant développement économique et réduction de l'impact de l'activité sur l'environnement. La loi énergie-climat, le plan d'avenir pour les transports, la loi industrie verte, la loi d'orientation des mobilités, la politique de lutte contre le gaspillage et le renforcement de l'économie circulaire, ou encore la loi climat et résilience ont ainsi transformé en profondeur le paysage réglementaire français et continuent leur déploiement. Le Gouvernement a fixé des objectifs ambitieux par instrument et par secteur en termes de réduction des émissions (cf. graphique n°4).

Graphique n°4 : Répartition par instrument et secteur des objectifs français de réduction d'émissions nettes de gaz à effet de serre



* Ces objectifs illustratifs reposent sur l'hypothèse que les émissions françaises couvertes par un système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE 1 et SEQE 2) évoluent au même rythme que la moyenne de l'UE.

Source : DG Trésor, [Rapport intermédiaire sur les enjeux économiques de la transition vers la neutralité carbone](#), p. 24⁸

*
**

8 - Notes : 1. la surface des cases est proportionnelle à la part de l'instrument dans les émissions nettes françaises. 2. Le périmètre sectoriel de l'ETS présenté ici correspond à la directive européenne 2023/959. 3. Seuls les trajets aériens effectués au sein de l'espace économique européen sont couverts par le SEQE 1. 4. L'objectif d'une captation de 30 Mt CO₂eq par an par les puits de carbone naturels, provisoire, est calculé selon les estimations actuelles des puits de carbone naturels.

Pour assurer une transition efficace et juste, il convient toutefois d'en limiter les coûts économiques négatifs et d'en construire une projection holistique, ordonnée et suffisamment prévisible pour les ménages et entreprises.

C'est l'ambition de la feuille de route France Nation Verte construite sous l'égide du Secrétariat général à la planification écologique (SGPE). Le SGPE a publié un premier plan en juillet 2023 qui présente les grands leviers de réduction des émissions de gaz à effet de serre à activer dans les principaux secteurs (transports, logement, préservation des écosystèmes, industrie, agriculture, énergie et déchets).

Agissant aux côtés de chaque pan de notre économie, le Gouvernement poursuit tout d'abord son soutien en faveur de la décarbonation de l'industrie. Le dispositif Industrie zéro fossile soutient ainsi les investissements dans la décarbonation de la chaleur industrielle et dans l'efficacité énergétique et les changements de procédés industriels en vue de réduire la consommation d'énergie fossile. Le plan France 2030 vient également soutenir tout particulièrement la décarbonation de notre industrie et une réindustrialisation verte avec près de la moitié des soutiens qui y sont consacrés, et des premiers résultats concrets comme les trois projets de gigafactories de batteries d'ores et déjà sécurisés.

Le Gouvernement souhaite aussi atteindre un niveau de performance énergétique accru dans la construction et la rénovation du bâti. Le secteur du bâtiment représente en effet 44 % des consommations énergétiques annuelles françaises et 16 % des émissions de GES en 2022 (SGPE, 2024). S'ajoutant à d'autres dispositifs existants, comme par exemple l'éco-PTZ (prêt à taux zéro pour la rénovation énergétique), les certificats d'économies d'énergie (CEE) ou le taux réduit de TVA à 5,5 % sur les travaux de rénovation énergétique. Le dispositif « MaPrimeRénov' », dont une partie est financée par le PNRR, est réformé pour rendre le dispositif plus efficace. La hausse des crédits permet d'augmenter les subventions versées à l'occasion des rénovations globales performantes tout en ciblant davantage l'aide apportée vers les ménages les plus modestes.

Le soutien aux mobilités décarbonées est également renouvelé à travers un soutien massif au secteur ferroviaire et la rénovation de ses infrastructures, aux mobilités du quotidien (amélioration des lignes ferroviaires urbaines, bornes de recharge électriques, voies réservées au covoiturage, etc.), ou au verdissement des ports.

Enfin, le Gouvernement poursuit les réformes destinées à accélérer la transition énergétique, tout d'abord en maîtrisant la consommation d'énergie. La réduction de la consommation d'énergie est d'abord favorable à la transition écologique compte tenu du poids de l'énergie dans nos émissions, mais peut également être source d'économies tant pour les acteurs publics que privés. Fort du succès de la première édition, le deuxième volet du plan de sobriété annoncé le 20 juin 2023 s'inscrit dans la continuité afin d'installer la sobriété dans la durée et de réduire notre consommation d'énergie de 40 % d'ici 2050. Comme son prédécesseur, il a vocation à impliquer l'ensemble des acteurs et se décline au niveau de l'État, des collectivités territoriales et des grandes entreprises.

La transition énergétique impose par ailleurs d'accélérer le déploiement des énergies décarbonées. Elle passe d'abord par la relance de notre industrie nucléaire avec le prolongement du parc existant, la construction d'au moins 6 nouveaux réacteurs de grande puissance (EPR) et le développement de petits réacteurs innovants. C'est également l'objet de la loi d'accélération des énergies renouvelables qui permet d'organiser les projets d'énergies renouvelables, simplifier les procédures, mobiliser du foncier pour le solaire et l'éolien mais aussi mieux partager la valeur des énergies renouvelables. Les financements du PNRR contribuent quant à eux, dans le cadre du PIIEC Hydrogène, à des projets de soutien de l'hydrogène décarboné visant au développement des chaînes de valeur françaises et à l'utilisation de cet hydrogène dans les secteurs d'utilisation finale, tels que le transport et l'industrie. Enfin, la poursuite des investissements dans les réseaux électriques et les interconnexions

tant nationales que transfrontalières, à l'image de la 2^e ligne de l'interconnexion Savoie-Piémont, permettront notamment d'intégrer plus facilement les énergies renouvelables dans le mix énergétique européen.

L'ensemble de ces réformes est articulé pour en maximiser les effets et les inscrire dans une logique globale et durable de transformation de notre économie face aux dérèglements climatiques. Ces réformes s'inscrivent pleinement dans le cadre du paquet européen « *Fit-for-55* ». De même, elles répondent directement à la recommandation-pays 2023 incitant à réduire notre dépendance globale aux combustibles fossiles, à accélérer le déploiement des énergies renouvelables, à poursuivre la modernisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité et augmenter le nombre des interconnexions électriques transfrontalières, à améliorer le cadre réglementaire et à développer les compétences nécessaires à la transition écologique.

AXE N° 5 : BÂTIR UNE FRANCE SOVERAINE ET RÉSILIENTE

Bâtir une France souveraine et résiliente impose une attention particulière portée à la fois à la maîtrise de nos finances publiques, la résilience de notre système de santé ou encore à notre défense nationale. La maîtrise des finances publiques est la meilleure garantie de disposer des marges de manœuvre nécessaires à nos grands choix de politiques publiques, ou pour faire face aux chocs à venir. La résilience de notre système de santé est essentielle à la qualité de vie de la population et présente de nombreuses externalités positives pour l'économie à travers la hausse du bien-être collectif, favorable notamment à la productivité et une croissance plus inclusive. La défense nationale, qui s'intègre pleinement dans nos objectifs de sécurité collective dans le cadre européen, apparaît plus que jamais nécessaire face à la montée des tensions géopolitiques internationales.

*
**

Après la mobilisation de moyens importants pour répondre aux deux crises successives traversées par l'économie française depuis 2020, la France est engagée dans des efforts ambitieux de consolidation de ses finances publiques, présentés en détail dans le programme de stabilité (PSTAB). D'une part, l'objectif est de garantir la soutenabilité de nos finances publiques. D'autre part, il est de dégager des marges de manœuvre suffisantes pour absorber d'éventuels chocs futurs et pour investir dans des domaines stratégiques, tels que la santé, la défense, les transitions numérique et écologique et le soutien à la croissance potentielle. Après la mobilisation rapide et massive pour protéger les Français et les entreprises face aux crises sanitaire et énergétique, la consolidation des comptes publics passera principalement par la maîtrise de la dépense publique. Cet effort sera partagé entre tous les sous-secteurs de l'administration et se matérialisera d'une part par l'extinction des dispositifs d'urgence mis en place en réponse aux crises, et d'autre part par des efforts portant sur l'ensemble des champs de la dépense publique, documentés notamment par le processus de revues annuelles de dépenses engagé depuis 2023.

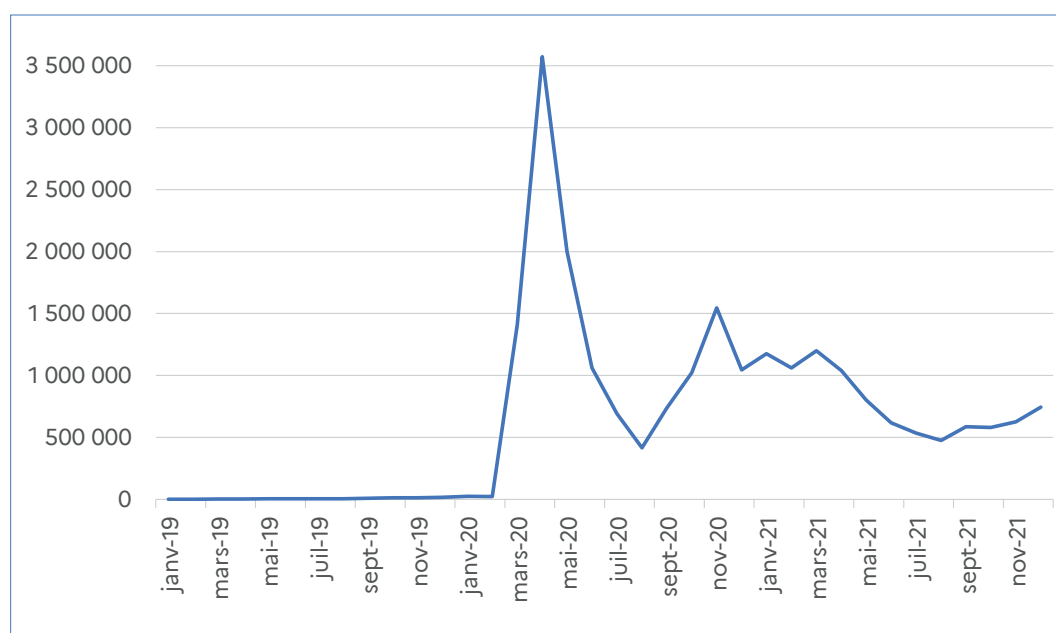
*
**

La résilience du système de santé est une autre priorité du Gouvernement comme en témoigne la stratégie de transformation du système de santé déployée au cours des cinq dernières années.

En matière de prévention, la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022 (SNS) a fixé un cap ambitieux. Mis en place en 2018, le plan Priorité prévention a abordé tous les déterminants de la santé, environnementaux ou comportementaux et permis de mettre l'accent sur les différents âges de vie avec leurs spécificités, de la préconception à la préservation de l'autonomie des personnes âgées. Le développement de la politique de prévention constitue encore aujourd'hui un axe majeur d'action du Gouvernement.

En matière d'accès aux soins, l'action du Gouvernement s'articule autour du « 100 % santé ». Ce dispositif permet la prise en charge intégrale des dépenses associées à un panier d'équipements depuis le 1^{er} janvier 2021, au bénéfice notamment des ménages les plus modestes. Le Plan « Ma santé 2022 » ou les investissements du PNRR en faveur des infrastructures numériques de l'État, ont également remis les patients au centre du système de santé et accéléré le développement des outils numériques en santé. À titre illustratif, on dénombre aujourd'hui environ 500 000 téléconsultations par mois contre environ 10 000 avant la crise sanitaire (voir graphique n°5 ci-dessous).

Graphique n°5 : évolution du nombre de téléconsultations



Source : Données du Système national des données de santé (SNDS), calculs DREES.

L'organisation de l'hôpital et la gouvernance du système de santé ont également été profondément renouvelés. La loi relative à l'organisation et à la transformation du système de santé a modernisé le pilotage de l'hôpital public et contribue à mieux structurer l'offre de soins dans les territoires. L'accès aux études médicales, pharmaceutiques, odontologiques et maïeutiques a été également modernisé en supprimant le *numerus clausus* déterminant l'accès en deuxième année de premier cycle, et en permettant l'accès à ces études à partir de voies diversifiées, ce qui aura un impact sur le nombre de médecins et participera à la réduction des déserts médicaux.

Les investissements liés au Ségur de la santé, soutenus par le PNRR à hauteur de 6 Md€, se poursuivent. Ces investissements visent d'abord à améliorer les conditions de travail des soignants, notamment en simplifiant les démarches administratives mais aussi en continuant la revalorisation de leur rémunération, et en renforçant la qualité du service et l'attractivité des professions médicales et paramédicales. Ils viennent aussi soutenir la modernisation des équipements et des infrastructures par exemple à travers la rénovation des établissements médico-sociaux ou la rénovation énergétique des établissements de santé.

*
**

Enfin, bâtir une France souveraine impose d'être en mesure de préserver nos intérêts stratégiques vitaux face à une agression, ainsi que d'aider nos alliés, en particulier européens. C'est le sens d'un investissement pluriannuel soutenu dans la défense à travers la loi de programmation militaire (LPM), qui s'inscrit dans un environnement stratégique dégradé avec la persistance du terrorisme, la prolifération nucléaire et l'apparition de ruptures technologiques multipliant les risques. Conformément aux grandes priorités fixées par le plan d'action de la « boussole stratégique », la France prend toute sa part dans le réarmement européen en cours, forte de sa tradition militaire et de ses capacités industrielles et opérationnelles.

